

## Délibération n°2019.00013

Sports - Convention avec le département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège - Autorisation de signature

Séance du 19 février 2019

**Département de la Seine et Marne**  
**Arrondissement de Meaux**  
**Canton de Mitry-Mory**  
**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33  
présents : 22  
absents excusés représentés : 9  
absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix neuf, le 19 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 février, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA (jusqu'à la délibération n°2019.00009), M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU

### ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Luc MARION (à partir de la délibération n°2019.00010), Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, M. Lyazid AMRANE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Sophie VANHOUTTE donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER

### ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, Mme Farida BENMOUSSA

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Laure GREUZAT

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2019.00013

Sports - Convention avec le département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège - Autorisation de signature

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Julie MOREL, Conseillère municipale, déléguée à la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1311-15

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L214-4,

Vu le projet de convention pour la participation du département de Seine-et-Marne aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 12 février 2019,

**DELIBERE**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le département de Seine-et-Marne pour la participation du département de Seine-et-Marne aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS,

**DIT** que la recette correspondante - 41 514€ - sera imputée au budget communal, chapitre 74 - fonction 253

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.